

Comité de Jumelage



Baron-sur-Odon avec Chittlehampton

Dans le cadre de la
« **Fête des Richesses d'automne** »

qui se déroulera à

BARON-SUR-ODON

le dimanche 23 octobre 2022

à partir de 10 h

Le Comité de Jumelage Anglais

BARON-SUR-ODON // CHITTLEHAMPTON

vous invite à participer à son concours de

TARTES AUX POMMES

(règlement au verso)

Coupes et diplômes aux meilleurs !





**Règlement du Concours de Tartes aux pommes organisé dans le cadre de la manifestation dénommée :
« Les richesses d'Automne » par le Comité de Jumelage Baron-sur-Odon/ Chittlehampton.**

Article 1. : Le concours aura lieu le **dimanche 23 octobre 2022 à Baron-sur-Odon** dans le cadre des « Richesses d'Automne ».

Il est ouvert uniquement aux amateurs.

Les professionnels ne sont pas autorisés à participer.

Sont considérés comme professionnels (y compris apprentis) : les pâtisseries, boulangers-pâtisseries, restaurateurs, traiteurs et cuisiniers de collectivités.

Article 2. : Les candidats pourront déposer leur inscription sur le site :

tartesauxpommesbaron@orange.fr

pour le vendredi 21 octobre 2022 ou sur place le dimanche matin.

Ils s'engagent à présenter une réalisation « Maison ». **La participation est gratuite.**

Article 3. : Les candidats devront déposer les tartes aux pommes impérativement le :

dimanche 23 octobre 2022 entre 10 h et 12 h.

Aucune marque ne devra permettre l'identification du candidat.

Le Secrétariat du concours assure l'anonymat des tartes présentées. Les plats de présentation seront rendus à l'issue du concours.

Article 4. : Le jury se réunira le même jour à partir de 12 h 30.

Article 5. : Le diamètre de la tarte devra mesurer entre 25 et 30 cm. La pâte pourra être sablée, brisée ou feuilletée. **La garniture sera composée uniquement de pommes (sous toutes ses formes).**

Article 6. : Les tartes seront notées sur 20 points selon les critères suivants :

Présentation générale : 4 points

Goût et saveur : 8 points

Cuisson : 4 points

Mise en valeur des pommes : 4 points.

Article 7. : Les meilleures tartes aux pommes seront récompensées lors de la proclamation des résultats à 17 h. Les candidats sont invités à participer à la remise des prix qui sera suivie d'une dégustation de toutes les tartes présentées.

Article 8. : Les meilleurs candidats se verront remettre diplômes et récompenses.

Article 9. : En cas de force majeure les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler ce concours. Le fait de s'engager à ce concours vaut acceptation sans réserve de ce règlement.